

SOUS-PRÉFECTURE DE CAMBRAI
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD



Enquête parcellaire complémentaire relative à la réalisation du contournement routier Ouest de Caudry
- Communes de Caudry et Beauvois-en-Cambrésis -

LE PUBLIC EST INFORMÉ QU'EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE DE L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE, UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 24 JANVIER 2017 SOUMET AUX FORMALITÉS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE LE PROJET PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD RELATIF A LA RÉALISATION DU CONTOURNEMENT ROUTIER OUEST DE CAUDRY (LIAISON RD 16 – RD 643) SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CAUDRY, BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS ET FONTAINE-AU-PIRE.

L'ENQUÊTE PARCELLAIRE PORTERA SUR DES TERRAINS D'EMPRISE DU PROJET SITUÉS SUR LES COMMUNES DE CAUDRY ET BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS, CI-APRÈS ÉNONCÉS : AT 605, ZD 195, ZD 196 et ZD 199.

ELLE SE DÉROULERA DANS LES LOCAUX DES MAIRIES DE CAUDRY ET DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS PENDANT 23 JOURS CONSÉCUTIFS, DU 20 FEVRIER 2017 AU 14 MARS 2017 INCLUS, AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DES BUREAUX AU PUBLIC :

CAUDRY	DU LUNDI AU VENDREDI : 8H30 – 12H00 ET 14H00 – 17H30
BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS	LES LUNDI ET MARDI : 8H30 – 12H30 ET 16H30 – 18H00 LE MERCREDI : 8H30 – 12H30 ET 14H30 – 18H00 LES JEUDI ET VENDREDI : 8H30 – 12H30 ET 16H30 – 18H00

PENDANT CETTE PÉRIODE, UN DOSSIER ET UN REGISTRE D'ENQUÊTE PARCELLAIRE SERONT DÉPOSÉS DANS LES MAIRIES DE CAUDRY ET DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS EN VUE DE DÉTERMINER LES TERRAINS A EXPROPRIER, NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DU PROJET CONSIDÉRÉ ET AFIN DE RECHERCHER LES PROPRIÉTAIRES ET TITULAIRES DE DROITS RÉELS.

LES OBSERVATIONS DES INTÉRESSÉS SERONT RECUEILLIES SUR LE REGISTRE OUVERT A CET EFFET . ELLES POURRONT ETRE ÉGALEMENT ADRESSÉES PAR ÉCRIT A MONSIEUR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SIÉGEANT DANS LES LOCAUX DES MAIRIES DE CAUDRY ET DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS POUR ÊTRE ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE.

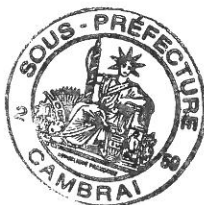
LA PRÉSENTE INSERTION EST ÉGALEMENT FAITE EN VUE DE LA PUBLICATION DES ARTICLES L 311-1, L. 311-2 ET L. 311-3 DU CODE DE L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE, DONT LES DISPOSITIONS SONT REPRISSES CI-DESSOUS :
« EN VUE DE LA FIXATION DES INDEMNITÉS, L'EXPROPRIANT NOTIFIE AUX PROPRIÉTAIRES ET USUFRUITIERS INTÉRESSÉS, SOIT L'AVIS DE L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE, SOIT L'ACTE DÉCLARANT L'UTILITÉ PUBLIQUE, SOIT L'ARRÊTÉ DE CESSIBILITÉ, SOIT L'ORDONNANCE D'EXPROPRIATION. LE PROPRIÉTAIRE ET L'USUFRUITIER SONT TENUS D'APPELER ET DE FAIRE CONNAÎTRE A L'EXPROPRIANT, LES FERMIERS, LOCATAIRES, CEUX QUI ONT DES DROITS D'EMPHYTÉOSE, D'HABITATION OU D'USAGE ET CEUX QUI PEUVENT RÉCLAMER DES SERVITUDES. LES AUTRES INTÉRESSÉS SONT MIS EN DEMEURE DE FAIRE VALOIR LEURS DROITS PAR PUBLICITÉ COLLECTIVE ET TENUS DE SE FAIRE CONNAÎTRE A L'EXPROPRIANT, A DEFAUT DE QUOI ILS SERONT DÉCHUS DE TOUS DROITS A L'INDEMNITÉ».

MONSIEUR MARC GILLERON, CHEF D'ARRONDISSEMENT TERRITORIAL DE LA DDE, RETRAITÉ, EST DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR TITULAIRE, ET MONSIEUR PIERRE COUCHE, PRINCIPAL DE COLLÈGE, RETRAITÉ, COMME SUPPLÉANT, PAR L'ARRÊTÉ PREFECTORAL EN DATE DU 24 JANVIER 2017. IL RECEVRA LES OBSERVATIONS DU PUBLIC EN MAIRIES DE :

- CAUDRY, LE 20 FEVRIER 2017 DE 10 HEURES A 12 HEURES,
- BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS, LE 2 MARS 2017 DE 10 HEURES A 12 HEURES,
- BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS, LE 14 MARS 2017 DE 16 HEURES 30 A 18 HEURES.

IL DONNERA SON AVIS A L'ISSUE DE L'ENQUÊTE DANS UN DÉLAI NE POUVANT EXCÉDER TRENTE JOURS.

IL POURRA ÊTRE PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DE MONSIEUR LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR DANS LES MAIRIES DE CAUDRY, BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS ET FONTAINE-AU-PIRE, AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD (UNITÉ TERRITORIALE DE CAMBRAI) ET A LA SOUS-PRÉFECTURE DE CAMBRAI.



CAMBRAI, LE 25 JAN. 2017

LE SOUS-PRÉFET DE CAMBRAI

THIERRY HÉGAY